



La réforme du collège

Cahier spécial - janvier 2016

Le 30 novembre dernier, au collège Clémenceau, M Philippe COUTURAUD, Inspecteur d'académie et M Jean-Marie KROSNICKI, son adjoint, ont explicité la mise en place de la Réforme des collèges dans notre département. Ce cahier spécial est la synthèse de cette présentation. D'autre part, la FCPE du Rhône a recueilli, lors de plusieurs soirées débats, les remarques et les avis de ses adhérents en étant attentive à toutes les réactions et interrogations émanant des conseils locaux. Ces contributions émaillent, sous forme d'encadrés, le présent document..

« Le collège change ! Nous parents, soyons acteurs de la réussite de cette réforme ! »

Véronique LE COARER

Présidente de la FCPE Rhône /
Métropole de Lyon

CONTENU

Introduction	Page 1
La réorganisation des cycles	Page 2
L'enseignement des langues	Page 3
Les Programmes / Les rythmes de l'enfant	Page 4
Les moyens alloués à la réforme	Page 5
L'évaluation	Page 6
Conclusion	Page 7

Introduction

« Il n'est plus possible d'enseigner comme dans les années 20, on passe à une autre époque. 15 à 20 % des élèves de sixième ont des difficultés en calcul et en écriture. 140 000 élèves quittent chaque année le système scolaire sans aucun diplôme. La réforme du collège est la poursuite de la Refondation de l'école » : explique l'inspecteur. « Pour la première fois, une réforme ne concerne pas qu'un seul niveau » souligne-t-il.

Pour préparer cette réforme, les services académiques sont sur le pont depuis le mois de mars dernier. Des groupes de pilotage associant l'inspection académique, des acteurs de l'éducation nationale des lycées pro, des chefs d'établissement (école, collège et lycées), l'ESPE¹, le réseau CANOPE², des formateurs, des enseignants ont été créés avec pour objectif de réfléchir aux documents pédagogiques à destination des enseignants. Des expérimentations ont eu lieu dans quelques collèges.

Au total, cinq jours de formation répartis en 3 sessions sont prévus pour les 8400 enseignants du Rhône. « Les profs des collèges et les profs CM2 travaillent ensemble » précise l'IA pour qui le lien avec le 1er degré est important : « Les maîtres d'école ont plus l'habitude de l'enseignement différencié que les professeurs des collèges ». Le but est qu'ils maîtrisent l'organisation de la réforme, le contenu des nouveaux programmes, les formes de travail différentes (travail en groupe, aide personnalisée).



Messieurs Gauthier, Krosnicki et Couturaud

Les missions de l'inspecteur d'académie

Au sein de l'académie de Lyon qui regroupe l'Ain, la Loire et le Rhône, le Rhône représente 60% des établissements scolaires. C'est le 3^{ème} plus gros département de France en taille. La rectrice, Mme Françoise MOULIN-CIVIL, détermine la stratégie académique de la maternelle au lycée. M Philippe COUTURAUD est chargé de la mettre en œuvre, dans notre département. Il a pris ses fonctions d'Inspecteur d'académie du Rhône en mars 2015, après un parcours qui l'a mené, en tant qu'enseignant, Inspecteur pédagogique Régional, Vice-Recteur, Inspecteur d'académie et conseiller culturel en ambassade, de la Réunion au Maroc, en passant par Mayotte, les Pyrénées atlantiques et le Morbihan. Il est assisté par 3 adjoints qui ont en charge chacun un secteur géographique : M Emmanuel CAPDEPONT le nouveau Rhône, M Jean-Marie KROSNICKI l'Ouest de la Métropole et M Jean-Christophe BIDET, l'Est de la Métropole. Le dossier Réforme des collèges a été confié à M KROSNICKI.

¹ ESPE : Écoles supérieures du professorat et de l'éducation

² Le réseau Canopé édite des ressources pédagogiques répondant aux besoins de la communauté éducative

L'avis de la FCPE 69

La formation des enseignants doit comporter un volet « apprendre à travailler ensemble » et « comment mettre en place des projets coopératifs avec les élèves ».

Il faut que les moyens en locaux, matériels numériques - avec une assistance et une réelle maintenance - et des heures de travail dédiées soient prévus.

Dans les petits établissements où les enseignants sont souvent à temps partiels avec des compléments d'enseignement parfois sur deux ou trois établissements, l'interdisciplinarité, qui nécessite une concertation des enseignants en amont, ne pourra pas vraiment se mettre en œuvre ou très difficilement.

L'interdisciplinarité doit être une sorte de « prolongement » du primaire où l'enseignant assure toutes les disciplines. Elle doit favoriser le travail coopératif des élèves.

La réorganisation des cycles

Le cycle 3 regroupera désormais le CM1, CM2 et la sixième. Cette réforme touche donc aussi l'école. « Certains enfants ont besoin d'approfondir les apprentissages, Il faut leur donner du temps » d'où l'importance du lien avec le premier degré. Il faut, en classe de sixième pouvoir retravailler sur les apprentissages. La liaison école élémentaire/collège sera fortement renforcée. À l'entrée au collège, chacun aura 3 heures d'accompagnement : aide personnalisée pour les élèves qui en ont besoin et possibilité d'aller plus loin dans les contenus pour d'autres. Le travail en groupe sera privilégié.

Le cycle 4 sera constitué des classes de cinquième, quatrième et de troisième. La réforme prévoit de faire travailler les enseignants en interdisciplinaire. « Cela se fait en lycée professionnel depuis les années 90 » rassure M Couturaud. On travaille sur des projets afin de construire des savoirs et faire du lien entre ces savoirs. La programmation de ces EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) sera laissée à l'initiative de chaque établissement. Il sera possible de mettre des formes variées d'enseignement en place. « La classe ne peut pas être frontale avec les élèves qui prennent des notes. Cela ne fonctionne pas, à notre époque moderne » estime l'IA. Un plan sur 3 années sera présenté en Conseil d'Administration. François Gauthier, vice-président de la FCPE, fait remarquer que l'interdisciplinarité est réclamée depuis longtemps pour les élèves à besoins particuliers, elle est inspirée des bonnes pratiques.



Les enseignements pratiques interdisciplinaires

À partir de la 5^{ème}, les élèves auront désormais des heures de cours où seront enseignées plusieurs disciplines, autour d'un projet commun. Les collèges pourront proposer jusqu'à 8 thèmes de travail où se croiseront au moins deux disciplines. Voici les thèmes possibles :

1. Développement durable ;
2. Sciences et société ;
3. Corps, santé et sécurité ;
4. Information, communication, citoyenneté ;
5. Culture et création artistique ;
6. Monde économique et professionnel ;
7. Langues et cultures de l'Antiquité ;
8. Langues et cultures régionales et étrangères.

Chaque élève aura au moins deux thèmes chaque année et six différents au cours du cycle 4 (de la 5^{ème} à la 3^{ème}). Ces enseignements feront l'objet d'une évaluation pour l'attribution du futur diplôme national du brevet.

L'enseignement des langues

L'avis de la FCPE 69

La disparition des classes bilangue semble catalyser l'inquiétude de nombre de parents, lesquels craignent une désaffection injustifiée des classes du collège public de secteur, générant un déséquilibre en terme de mixité sociale au sein de l'établissement.

Le développement de la première langue dès le Cours Préparatoire nécessite un plan de formation cohérent des professeurs des écoles.

Les langues vivantes

Le changement dans l'enseignement des langues suscite de nombreuses inquiétudes de la part des parents : Quid de la continuité de l'enseignement pour ceux qui ont pratiqué une langue autre que l'anglais en primaire ? Les élèves de 6^{ème} qui ont bénéficié d'une classe bilangue cette année vont-ils devoir recommencer à zéro ? Quels seront les horaires des LV2 pour ceux qui sont en 5^{ème} (différence d'une heure entre le nouveau et l'ancien cursus) ?

Sur le dernier point : « Nous réfléchissons pour voir comment nous allons pouvoir ajouter ½ h » annonce l'IA. En ce qui concerne la continuité de l'enseignement, des classes bilangue de continuité seront proposées dans certains collèges pour permettre la poursuite de la langue étudiée en primaire. « 95 % des classes élémentaires font de l'anglais » précise-t-il toutefois. Sur les différences de niveaux entre les élèves, il est possible de constituer des groupes de niveau. « La révolution de l'enseignement des langues pose la question de l'utilisation des technologies numériques. Les collèges sont maintenant équipés de lecteurs MP3, vidéoprojecteur,... Il est possible d'individualiser l'enseignement des langues. » pense l'Inspecteur d'Académie. Il nous informe que les classes européennes n'existeront plus au collège mais seront maintenues au lycée. François Gauthier trouve que le gouvernement a manqué de pédagogie pour présenter la réforme : LV1 commencée dès le CP, démarrage de la LV2 pour tous les élèves en 5^{ème} sont des points positifs que l'on aurait dû mettre en exergue.

Les langues anciennes

« Oui, on gardera le latin et le grec » a insisté l'inspecteur d'académie avant même qu'on ne lui pose la question. L'enseignement des langues anciennes sera pratiqué en interdisciplinaire dans le cadre du module langues et civilisations anciennes et tous les élèves auront la possibilité de prendre un enseignement complémentaire de latin de 2 heures par semaine.



Ce qui va changer

L'apprentissage de la première langue vivante débutera au cours préparatoire. En cohérence avec le nouveau cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}), la deuxième langue vivante commencera dès la 5^{ème}. Sur toute la durée du collège, le volume global de la LV1 et de la LV2 sera supérieur à l'horaire actuel des élèves (environ 25%). Qui plus est, des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) seront consacrés aux langues étrangères et des heures complémentaires seront disponibles pour travailler en groupes à effectifs réduits, indispensables pour favoriser la pratique de l'oral.

Les Programmes / Les rythmes de l'enfant

La FCPE souhaite que :

Cette limitation à 6 heures d'enseignements par jour s'étend à tous les collégiens.

Les 90 minutes de pause méridienne ne soient des temps d'attente pour les élèves, mais bien des temps éducatifs.

Le travail personnel des élèves soit repensé afin d'en finir avec la sous-traitance pédagogique que sont les devoirs et la surcharge qu'ils représentent à la fin de la journée.

Les emplois du temps soient construits en fonction des pics de vigilance des élèves afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.

Le temps en dehors de la classe soit pris en compte pour faire du collège un véritable lieu de vie.

Les programmes

Pour ce qui est de la mise en place des nouveaux programmes, l'inquiétude des parents porte sur le renouvellement des manuels scolaires : « Ils seront renouvelés en deux ans en accord avec les éditeurs » rassure l'Inspecteur en tempérant toutefois : « On raisonne trop en terme de programme. Cela ne garantit pas que les élèves construisent les compétences correspondantes. Il faut avant tout mettre du sens aux apprentissages ». « L'idée est d'introduire le plus possible de manuels numériques pour alléger le poids des cartables et pour que chaque élève puisse avoir accès aux programmes quand il veut et où il veut » poursuit-il. La mise en place de la réforme des collèges se fait, en effet, parallèlement au développement du plan numérique en partenariat avec les collectivités territoriales. Huit collèges ont ainsi bénéficié de tablettes numériques cette année. Sur la question de l'utilisation des logiciels libres, M Couturaud reste évasif³.

Les rythmes

Du point de vue des rythmes de l'enfant, cette réforme est l'occasion d'une amélioration : 26 heures pour tous les niveaux, pause méridienne qui dure 1h30. « Le rythme sera presque identique que celui de l'école primaire (cinq jours au lieu de quatre jours et demi, 26h contre 24h en primaire) » estime l'IA.

L'enseignement privé

La réforme des collèges sera appliquée aussi dans l'enseignement privé. Les enseignants bénéficieront des mêmes formations. Un dialogue sur la gestion et préparation de la rentrée sera instauré.



Ce qui va changer

La réforme s'accompagne de la mise en place de nouveaux programmes de la maternelle à la fin du collège. Ils s'inscrivent dans un projet global plus attentif à la diversité de leurs rythmes d'acquisition. La mise en œuvre sera progressive : 5^{ème} : 2016, 4^{ème} : 2017, 6^{ème} et 3^{ème} : 2018.

Tous les élèves auront une pause méridienne de 90 minutes et la journée de classe des élèves de 6^{ème} ne devra plus dépasser 6 heures.

³ Najat Vallaud-Belkacem et Alain Crozier, président de Microsoft France ont signé un partenariat renforçant l'accompagnement proposé par Microsoft dans le cadre du Plan Numérique à l'École en cours de déploiement.

Les moyens alloués à la réforme

L'avis de la FCPE 69

La FCPE du Rhône, s'inquiète de l'octroi d'une plus grande autonomie des établissements qui, mal préparée (sans le contrôle des citoyens comme les parents par exemple), pourrait générer des disparités sources d'inégalités entre les citoyens. Elle sera vigilante à ce que cette autonomie renforcée soit au service des objectifs éducatifs et pédagogiques du projet d'établissement, construit avec l'ensemble de la communauté éducative.

D'autre part, une réforme ambitieuse peut-elle être conduite sans moyen supplémentaire ? En effet, Les 200 postes supplémentaires de professeurs annoncés dans le second degré dans l'académie de Lyon sont destinés à accompagner la hausse démographique (3.165 élèves en plus). La FCPE ne se laissera pas influencer par des revendications corporatistes sauf si elles vont dans le sens d'un meilleur accueil des élèves (nombre de profs face aux élèves, formation continue. etc.)

Les moyens humains

Pour 26 heures de cours, 29 heures de moyens de fonctionnement (28 heures et demie la première année) seront allouées aux établissements. « Aucun établissement ne verra sa dotation horaire diminuer » promet l'inspecteur. Ces derniers disposeront donc d'une marge de manœuvre pour organiser des modes de fonctionnement différent : « Soit co-enseignement, soit groupe de besoins... » cite-t-il. Le conseil pédagogique fera des propositions soumises au conseil d'administration. « Dans notre académie, le nombre d'élèves par classe est supérieur aux autres académies. Nous rencontrons des difficultés pour remplacer les enseignants absents. La réforme n'y changera rien » déplore-t-il toutefois. Il met ce triste constat sur le compte des difficultés de recrutement : « Le salaire n'est pas terrible. L'organisation du temps est peut-être différente de celle des autres métiers mais le temps de travail est le même » Un nouveau dispositif devrait permettre d'améliorer cette situation : « Des apprentis professeurs seront recrutés à partir de la troisième année de licence ». Il pointe également la « mobilisation de trop de moyens dans les lycées en lien avec les nombreuses options ». Selon lui : « Un moment donné, il va falloir réorienter les moyens du lycée vers le collège »



Les dispositifs particuliers

Toutes les politiques d'inclusion demeurent : élèves en situation de handicap, à besoins particuliers, élèves allophones. « Les dispositifs tels que UP2A⁴, ULIS⁵ seront maintenus. Le Rhône accueille beaucoup plus d'élèves handicapés que la moyenne nationale. Il accueille 2500 élèves allophones par an. Les classes sont trop chargées. Il faut soulager les établissements dans la mise en œuvre de cet accueil. Il faut former les enseignants » explique-t-il. Les SEGPA⁶ (classes qui accueillent des élèves qui ont des grandes difficultés d'apprentissage) demeurent avec les mêmes moyens, dans les mêmes établissements, avec les mêmes types d'élèves.

Ce qui va changer

Les collèges auront une marge d'autonomie accrue afin de construire les EPI, de mettre en place l'accompagnement personnalisé et de cibler les enseignements où seront développés les groupes à effectifs réduits. L'objectif est de s'adapter aux besoins des élèves accueillis et de développer des projets innovants.

⁴ UP2A : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants

⁵ ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

⁶ SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

L'évaluation

La FCPE 69 souhaite :

- Une prise en compte des conclusions de la conférence sur l'évaluation. Le mode d'évaluation influence les modes d'apprentissage.
- Que le diplôme National du Brevet, soit retravaillé avec tous les partenaires de la communauté éducative, pour que les modes d'évaluation et de contrôle continu, soient édictés de façon à tenir compte de cette réforme du collège.
- Un statut de parent délégué (autorisations d'absence, crédit d'heures et indemnités)

La place des parents

Elle ne sera pas modifiée par la mise en œuvre de la Réforme. Elle sera, à minima, la même qu'actuellement.

Le livret de suivi

L'évaluation des élèves changera aussi avec la réforme. « Le livret de suivi des élèves sera disponible dès la rentrée » espère-t-il. Il s'agit d'un livret unique (livret d'évaluation, bulletin scolaire) qui fonctionnera à travers une application en ligne. Le suivi se fera du CP à la terminale. Les parents s'inquiètent toutefois : « Les enseignants ne remplissent pas tous PRONOTE⁷ actuellement et le livret scolaire est boycotté dans beaucoup d'établissements ».

Le brevet des collèves

Le diplôme national du brevet sera remanié, pour prendre en compte l'interdisciplinarité mise en avant par la réforme du collège avec toujours une partie en contrôle continu. L'évaluation portera sur les compétences du socle commun sans que les notes soient exclues.

Le redoublement

En ce qui concerne le maintien du redoublement : « Ce doit être l'exception, en lien avec des circonstances extra pédagogiques : maladie, éloignement... Ça n'est pas la réponse. On doit raisonner par module, par période » explique M Couturaud.



Notes ou pas notes ?

Si la notice du décret sur l'évaluation évoque bien le fait de « diversifier les modalités de notation et d'évaluation », le site du Ministère annonce la mise en place d'un nouveau bulletin sans moyenne générale, avec toutefois la possibilité d'attribuer des moyennes par matière (si les enseignants continuent de noter sur 20). Ces bulletins ne seront pas conservés plus d'un cycle par l'Éducation Nationale. Seuls les bilans resteront (fin 6^{ème}, fin 3^{ème} pour le collège).

Dans les projets de textes, il est question du livret scolaire, ce document où figureront notamment les points à valider du Socle Commun. Il n'est pas question de notes.

Enfin, on constate que le nouveau Brevet rendrait tout-à-fait possible de se passer des notes attribuées jusque-là pendant l'année par les professeurs des différentes matières.

⁷ Logiciel de gestion des notes, absences, punitions, cahier de textes et appréciations des professeurs

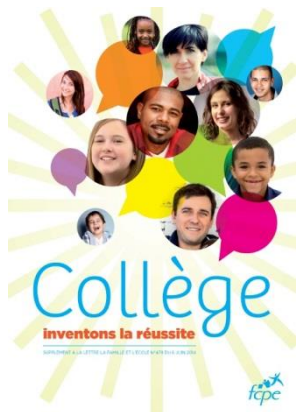
Conclusion

L'avis de la FCPE 69

Elle observe que cette réforme nécessite l'implication de tous pour sa réussite ; conditionnée en particulier par une véritable intégration à la communauté éducative des parents, garants de l'intérêt général des élèves. Elle doit donc faire l'objet :

- d'une vraie pédagogie de la part des pouvoirs public,
- d'un renforcement de moyens.

Afin que l'autonomie octroyée aux établissements ne génère pas de disparité source d'inégalités entre les élèves, la FCPE du Rhône souhaite que cette réforme contrairement à beaucoup d'autres fasse l'objet dans l'avenir d'une véritable évaluation. Fondée sur des règles explicites partagées par tous les acteurs de la communauté éducative et édictées dès la mise en place dans les circulaires d'application. (Par exemple : délimitation des champs de l'évaluation, définition des conditions de réalisation (moyens par exemple), critères de réussite et résultats attendus).



L'inspecteur admet qu'il ne sait pas comment va être évaluée la réforme. Il prend pour exemple l'évaluation de la réforme du lycée qui est repoussée chaque année. Il existe toutefois des outils pour mesurer le niveau des élèves : les enquêtes Pisa qui concernent les enfants de moins de 15 ans. Le nombre d'élèves qui ne maîtrisent pas les compétences du socle pourraient être également un indicateur.

En définitive, cette réforme des collèges constitue un enjeu fort pour notre système scolaire. Il en va de son avenir. Ce que l'on fait actuellement ne fonctionne pas bien, 20 % des élèves n'ont pas acquis le socle commun des compétences. Les attentes sociales sont énormes. Beaucoup d'espoirs reposent notamment dans le temps de consolidation (ou approfondissement) mis en place au cycle trois. Elle se heurte cependant à un certain conservatisme de notre société, au souhait de garder la même école. On constate par ailleurs que, pour sa réussite, beaucoup de choses reposent sur les épaules des enseignants. Ils éprouvent un malaise légitime et beaucoup d'inquiétude par rapport à tous ces changements que les 5 journées de formation prévues pour chacun d'entre eux ne suffiront certainement pas à apaiser.

Et François Gautier d'ajouter : « La FCPE souhaite une école exigeante et bienveillante pour tous les élèves. Pour cela, il va falloir faire preuve d'exigence, certes, envers les enseignants mais aussi de beaucoup de bienveillance »

Les consultations de la FCPE 69 ont fait ressortir la nécessité de poursuivre la refondation de l'école, la réforme du collège s'impose donc. Nous nous félicitons que cette démarche soit aujourd'hui engagée.

Notre fédération est attachée aux valeurs qui fondent cette réforme :

- lutte contre les inégalités,
- réussite de tous les élèves,
- renforcement de l'apprentissage des langues,
- organisation de compétences en interdisciplinarité,
- temps allongé de la pause méridienne, ... etc.



FCPE du Rhône

16 Rue Galilée 69100 Villeurbanne

☎ : 04 37 91 65 30

✉ : contact@fcpe69.fr

🌐 : www.fcpe69.fr

Accueil : lundi au vendredi 13h30-18h30